

En outre, je voulais assurer au député que nous ne sommes pas satisfaits de l'explication donnée et que nous poursuivons notre enquête. Nous nous attendons à des résultats beaucoup plus satisfaisants des enquêtes que nous avons faites.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, selon un règlement déjà ancien de la Chambre, un document, personnel ou autre, dont un député cite un passage, doit être déposé et je dois donc prier le ministre de déposer le document en question.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a cité correctement le Règlement. Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait pu nous donner un aperçu général de la lettre. Le fait de nous citer un passage d'une lettre qu'il a reçue ne l'oblige pas automatiquement à déposer cette lettre et certains députés sont peut-être d'avis qu'il ne devrait pas être obligé de le faire. Toutefois, puisque la question a été soulevée au moyen d'un rappel au Règlement, une décision s'impose et le Règlement dit bien que, si un ministre ou un député cite un passage d'un document, il doit déposer le document en question.

Le ministre dit qu'il s'agit d'une lettre personnelle. Comme les députés le savent fort bien, le Règlement traite des documents officiels. Il s'agit maintenant de décider si le document en question est officiel ou si c'est une lettre personnelle. La chose aurait été beaucoup plus facile si le ministre n'en avait pas cité un passage, mais je crois qu'étant donné que c'est une communication officielle, elle devient un document officiel et, en vertu du Règlement, le ministre serait tenu de le déposer.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je ne m'oppose nullement à déposer la lettre.

**M. Diefenbaker:** Eh bien, déposez-la.

**M. Sharp:** Elle m'est adressée à titre personnel et j'estimais donc que je devais demander au ministre s'il s'y opposait, mais je ne le crois pas.

**M. Diefenbaker:** Vous n'auriez pas dû en citer un passage.

**M. Baldwin:** Laissez à la Chambre le soin de décider s'il est officiel ou personnel.

**M. l'Orateur:** Étant donné la promesse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et comme il entrera peut-être en contact avec le député de Wellington, il sera plus facile plus tard, avec la permission de la Chambre, de décider si la lettre en question devrait être déposée.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

##### LA MESURE RELATIVE À L'AUGMENTATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme le ministre a indiqué le 17 mai qu'il espérait pouvoir déposer avant la

#### Questions orales

fin de mai un bill pour modifier—ne regardez pas votre montre, regardez votre calendrier—qu'il espérait présenter un bill modifiant la loi sur les pensions de façon à augmenter le taux de base des pensions d'invalidité de guerre, peut-il nous dire s'il remplira cet engagement dans les trois prochains jours?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord signaler au député qu'il y a un calendrier sur ma montre. Je ne puis m'engager officiellement aujourd'hui, qui est le 28 mai, mais le projet de loi vous sera soumis quand il sera prêt.

**M. l'Orateur:** Peut-être pourrait-on permettre au député de poser une question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole au député de Hamilton-Wentworth.

##### LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA MESURE—L'ACCORD AU SEIN DU CABINET QUANT AU TAUX DE BASE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre indiquera-t-il à la Chambre si le cabinet a accepté la nouvelle formule au sujet du taux de base des pensions et si une mesure législative sera présentée sous peu dans ce sens? Le cabinet l'a-t-il acceptée, ou est-ce la raison pour laquelle le bill n'a pas été présenté?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai expliqué l'autre jour, le cabinet en est saisi, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

\* \* \*

#### LES PÉNITENCIERS

##### LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT À L'ORDRE DU JOUR

**M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme le pénitencier de Collins Bay a annoncé aujourd'hui un autre échec dans le cadre du système d'absences temporaires, à savoir le cas de David Lawrence qui n'est pas rentré après un congé, le ministre nous dira-t-il si le système d'absences temporaires figure à l'ordre du jour de la conférence des autorités fédérales et provinciales sur le système pénitentiaire au Canada qu'a annoncée le ministre?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Non, monsieur l'Orateur, mais j'aurai peut-être quelque chose à annoncer au cours de la semaine au sujet des absences temporaires et du système de libération conditionnelle.

**M. O'Sullivan:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire au sujet de l'annonce qui sera faite au cours de la semaine. Le ministre peut-il nous dire s'il fera une déclaration à l'appel des motions au sujet de l'ordre du jour de la conférence proposée entre le gouvernement fédéral et les provinces relativement aux prisons, et pourrait-il déposer toute la correspondance qu'il a échangée avec les ministres provinciaux à cet égard?